



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**REVENTIN-VAUGRIS**

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le **25/02/25**

ID : 038-213803364-20250221-CM\_2025\_11-DE



**DÉLIBÉRATION : 2025-11**

**OBJET : FINANCE - REMBOURSEMENT DE FRAIS PROFESSIONNELS À UN AGENT**

**SÉANCE PUBLIQUE DU : VENDREDI 21 FÉVRIER 2025**

**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : LUNDI 17 FÉVRIER 2025**

**CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 13 – VOTANTS : 15**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BOITON	Roger	X			
ORENGIA	Alain	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
CAMUS	Katy	X				CHAVASSE	Danielle	X			
LEICHER	Jean-Luc			X		RIGOUDY	Daniel	X			
GATET	Fanny	X				JACQUET	Henriette	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				LAROSE	Didier	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles			X	
TONOLI	Éliane		X		CHAVASSE D.	GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques		X		RUCHON E.	PEYRE	Bernard			X	
BURGAUD	Véronika	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET**

**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent de la commune, Monsieur PEUBLE Grégory, a du utiliser sa carte bancaire personnelle pour financer la licence d'utilisation d'un logiciel de création graphique.

Ce logiciel permet de réaliser l'ensemble de supports de communication de la Commune. L'éditeur propose uniquement le règlement par carte bancaire et la Commune n'en disposait pas.

Depuis le mois de février 2025, cette situation a été débloquée et la Commune dispose désormais d'une carte bancaire permettant de régler directement cette somme.

Les sommes avancées par cet agent sont les suivantes :

DATE	SOMME	DATE	SOMME
mai-22	11,99 €	oct-23	11,99 €
juin-22	11,99 €	nov-23	11,99 €
juil-22	11,99 €	déc-23	11,99 €
août-22	11,99 €	janv-24	11,99 €
sept-22	11,99 €	févr-24	11,99 €
oct-22	11,99 €	mars-24	11,99 €
nov-22	11,99 €	avr-24	11,99 €
déc-22	11,99 €	mai-24	11,99 €

janv-23	11,99 €	juin-24	11,99 €
févr-23	11,99 €	juil-24	11,99 €
mars-23	11,99 €	août-24	11,99 €
avr-23	11,99 €	sept-24	11,99 €
mai-23	11,99 €	oct-24	11,99 €
juin-23	11,99 €	nov-24	11,99 €
juil-23	11,99 €	déc-24	11,99 €
août-23	11,99 €	janv-25	11,99 €
sept-23	11,99 €	<b>TOTAL</b>	<b>395,67 €</b>

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de rembourser la somme de 395,67 € à cet agent.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

**VALIDE** le remboursement à Monsieur PEUBLE Grégory de la somme de **395,67 €**, sous réserve de présentation des justificatifs de paiement,

**DIT** que cette somme sera imputée au compte 65818 du budget 2025

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le 24 février 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Alain ORENGIA